



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 30 septembre 2020

Via la plateforme numérique Zoom

18 h 30 à 21h30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Jacques, Karine	Enseignante
2-	Beaulieu, Donald	Enseignant
3-	Tremblay, Janie	Enseignante
4-	Lafrance, Alexandre	Enseignant (substitut)
5-		Enseignant
6-	Desrosiers, Monia	Employée de soutien
7-	Bélisle, Marie-Hélène	Parent
8-	Harvey, Frédéric	Parent
9-	Muduuni, Melissa	Parent
10-	Arès, Marie-Hélène	Parent
11-	Gauthier, Alain	Parent, président
12-		Parent
13-	Ouellet, Zoé	Élève
14 -	Santerre, Axelle	Élève

15-	Sylvie De La Chevrotière	Personnel professionnel
16-	Sarah Cochrane	Personnel professionnel (substitut)
17-	Serge Lafortune	Membre de la communauté
18-	Rachel Larocque	Membre de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

	M. Pierre Ménard	Directeur
	Lisa Marie Chatillon	Directrice adjointe
	Caroline Bouchard	Adjointe administrative
	Nadine Peterson	Directrice générale de la CSSPO
	Stéphane Lacasse	Directeur général adjoint CSSPO
	Rémi Lupien	Directeur général adjoint à l'administration CSSPO

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 33

1-

Présence et quorum

*Monsieur Pierre Ménard, directeur, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.
Ouverture de la séance à 18 h 33.*

2-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

046 - CÉ
2020930-01

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Marie-Hélène Arès et appuyé par Janie Tremblay il est résolu à 18h40 :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 30 septembre 2020;

DE DISPENSER le secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020 ;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu ;

→ En y apportant quelques corrections.

3-

Adoption du procès-verbal du 24 août 2020

046 – CÉ
20200930-02

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Janie Tremblay et appuyée par Zoé Ouellet, il est résolu à l'unanimité à 18h44;

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire 24 août 2020;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 août 2020 du Conseil d'établissement de l'École secondaire Mont-Bleu;

4- Suivis au procès-verbal

5- Correspondance

- 6- **Travaux du conseil**
Présentation de la nouvelle adjointe administrative, Caroline Bouchard, par M. Pierre Ménard.
- 6 a) **Présentation de la direction générale du CSSPO : travaux majeurs (ajout 500, Mont-Bleu 3.0)**

046 - CÉ
2020930-02

Présentation chronologique des étapes et des échéanciers de la situation de l'école secondaire Mont-Bleu depuis les événements du 21 septembre 2018, par Mme Nadine Peterson.

Mme Peterson explique que le changement de direction générale à l'automne 2019 a engendré des délais supplémentaires dans le dossier notamment en raison de la passation des pouvoirs et des dossiers.

Considérant qu'il a été décidé que l'école secondaire Mont-Bleu sera rénové au goût du jour, que le bâtiment n'est plus conforme aux normes d'aujourd'hui, que la pandémie liée à la covid-19 a forcé l'arrêt des travaux et a contribué à l'augmentation des frais de matériaux de construction, un retard a donc été occasionné pour l'appel d'offres engendrant ainsi un report de l'entrée à Mont-Bleu 3.0 de septembre 2021 à septembre 2022.

Le fédéral a octroyé le bloc 500 à l'école secondaire Mont-Bleu en septembre 2020 afin que les élèves de la 4^e et de la 5^e secondaire puissent suivre les cours en présentiel à temps plein à compter de janvier 2021. Il s'agit de dix classes supplémentaires.

Mme Marie-Hélène Bélisle questionne madame Nadine Peterson sur la possibilité d'un manque de place en septembre 2021 étant donné le nombre croissant d'élèves d'année en année. Mme Peterson rassure les membres du CÉ en expliquant que les besoins actuels nécessitent huit classes sur les dix octroyées ce qui laisse une marge de manœuvre de deux locaux pour l'année suivante.

Présentation des plans de Mont-Bleu 3.0 par M. Stéphane Lacasse.

Mme Marie-Hélène Bélisle se questionne sur la capacité du nombre d'élèves puisqu'aucun agrandissement n'est prévu à Mont-Bleu. M. Lacasse explique que la construction de l'école 041 va avoir une incidence directe sur la clientèle de Mont-Bleu et que le MEES travaille sur des prévisions de plus de dix ans.

L'élève Zoé Ouellet félicite la direction générale pour les plans et mentionne être déçue de ne pas avoir le privilège de fréquenter Mont-Bleu 3.0 puisqu'elle est une élève finissante.

Mme Mélissa Muduuni demande à ce que l'information et les plans soient communiqués à la population ce à quoi M. Ménard répond que le tout sera fait auprès du personnel de l'école ainsi qu'à la population un peu plus tard cet automne.

6 b)

Élection à la présidence et à la vice-présidence

PRÉAMBULE :

CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Janie Tremblay, et appuyé par Monia Desrosiers il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR Monsieur Alain Gauthier comme président du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2020-2021;

DE MANDATER le directeur de l'école, monsieur Pierre Ménard, pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2020-2021.

PRÉAMBULE :

046 - CÉ
20200930-
03



CONSIDÉRANT que l'article 56 de la *loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la commission scolaire;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Zoé Ouellet, et appuyé par Janie Tremblay, il est résolu à l'unanimité :

DE CHOISIR Frédéric Harvey comme vice-président(e) du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2020-2021;

DE MANDATER

le directeur de l'école, monsieur Pierre Ménard, pour qu'il informe la commission scolaire du nom du nouveau président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu pour l'année scolaire 2020-2021.

6 c) Secrétariat

046 - CÉ
0200930-
04

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu doit consigner ses délibérations dans un registre;



CONSIDÉRANT

que le travail de secrétariat exige du temps après chacune des rencontres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Zoé Ouellet, appuyée de Janie Tremblay,

Il est résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER que monsieur Pierre Ménard procède à l'embauche de madame Monia Desrosiers à titre de secrétaire pour le Conseil d'établissement.

D'APPROUVER que Monia Desrosiers soit rémunérée à raison de 50\$ par rencontre pour la prise de notes et la rédaction du procès-verbal.

D'APPROUVER que ces frais soient imputés au budget de fonctionnement du conseil d'établissement.

6 d) Calendrier de travail du conseil d'établissement

PRÉAMBULE

M. Pierre Ménard souligne aux membres du CÉ que les rencontres continueront de se faire via la plateforme ZOOM à moins d'un allègement des règles sanitaires de Santé publique. Il explique également le report des réunions du lundi au mercredi puisque plusieurs rencontres ont lieu en même temps, notamment celles des comités de parents. Madame Janie Tremblay demande si la réunion du mois d'août 2021 sera inscrite dans le calendrier des rencontres, ce à quoi M. Ménard a répondu qu'il tentait d'éviter de tenir une séance à l'été puisqu'il est difficile d'y obtenir le quorum.

046 - CÉ
0200930-05

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur, a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres et des comités de travail des membres du CA du CSSPO permettant ainsi à ces derniers de venir nous rencontrer;



CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier n'inclut que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Pierre Ménard et appuyée par Melissa Muduuni, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2020-2021, tel que proposé par monsieur Pierre Ménard, directeur, dont une

copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour qu'une copie bien présentée du calendrier des séances ordinaires du Conseil d'établissement 2020-2021 de l'école secondaire Mont-Bleu soit préparée et que ce dit calendrier soit affiché sur le site Web de l'école et envoyé au CSSPO.

6 e) Règles de *Régie interne* du conseil l'établissement

046 - CÉ
0200930-
06

PRÉAMBULE

Le président, M. Gauthier, suggère de reconduire les *Règles de Régie interne* de l'année dernière mais en se gardant le droit d'y effectuer des modifications, si nécessaire, au courant de l'année.

M. Pierre Ménard suggère une vigilance plus accrue de la participation des membres du CÉ.



CONSIDÉRANT que conformément à l'article 67 de *la Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu doit établir ses règles de *Régie interne*;

CONSIDÉRANT

que dans cette révision, les membres du Conseil d'établissement ont tenu compte des recommandations de changements faites par monsieur Pierre Ménard, directeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Donald Beaulieu et appuyée par Marie-Hélène Bélisle il est résolu à 20h20 :

D'ABROGER les règles de *Régie interne* du conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

D'ÉTABLIR les nouvelles règles de *Régie interne* du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu qui s'appliqueront à partir du 30 septembre 2020, dont une copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE

MANDATER Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour qu'une copie bien présentée des règles de *Régie interne* du Conseil d'établissement soit préparée. Cette copie actualisée devra être remise rapidement à tous les membres du Conseil 2020-

6 f) Dénonciation des conflits d'intérêts

046 - CÉ
0200930-
07

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que l'article 70 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* stipule que tout membre d'un Conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Ménard, directeur, a remis dès la première séance, un formulaire permettant aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu de procéder à la dénonciation de toute situation qui risque de les placer en situation de conflit d'intérêts;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Zoé Ouellet et appuyée par Axelle Santerre il est résolu :

DE MANDATER

Monsieur Pierre Ménard, directeur, pour informer rapidement le président du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu s'il apprenait qu'un des membres de notre conseil s'était placé en situation de conflit d'intérêts;

D'INFORMER

les membres qu'ils doivent rapidement rencontrer Monsieur Pierre Ménard, directeur, si jamais leur situation personnelle changeait et les mettait en conflit d'intérêts.

6 g)

046 - CÉ
20200930-
08

Budget de fonctionnement

Proposition d'étendre la réunion de 30 minutes. Proposée par M. Frédéric Harvey, appuyée par Zoé Ouellet.

Le budget de fonctionnement du comité va se résumer à la rémunération de 50\$ la séance pour les frais de secrétariat.

Sur proposition de Sylvie De La Chevrotière, appuyée par Marie-Hélène Bélisle.

6 h)

046 - CÉ
20200930-
09

Protocole d'urgence ESMB PRÉAMBULE

À ce jour, un seul élève a reçu la confirmation qu'il était atteint de la covid-19. La direction de la Santé publique suggère qu'à la suite de l'apparition d'un symptôme, la personne doit demeurer 24 heures à la maison et réévaluer la situation le lendemain. La liste des symptômes potentiels a été envoyée aux parents. C'est à la Santé publique que revient la décision de l'action à entreprendre auprès de la personne aux prises avec des symptômes.

M. Lafortune questionne le soutien pédagogique offert aux élèves placés en quarantaine pendant 24 heures. M. Ménard explique que l'école se voit dans l'obligation d'offrir du matériel à l'élève afin qu'il ne subisse pas de retard, mais que les enseignants ne sont pas dans l'obligation d'offrir un cours supplémentaire.

Zoé Ouellet, élève de 5^e secondaire, ayant ses cours virtuellement une semaine sur deux, affirme que l'école à la maison se déroule beaucoup mieux que ce printemps. Le fait d'avoir un horaire fixe aide grandement à la motivation des élèves.



CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a clairement prescrit l'élaboration d'un protocole d'urgence en cas de fermeture d'un groupe-classe ou de l'ensemble de l'école;

CONSIDÉRANT que la région de l'Outaouais a été déclarée zone orange par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le risque d'une éclosion est majeur dans notre école;

CONSIDÉRANT que la présentation du protocole d'urgence de l'école faite au conseil d'établissement par M. Pierre Ménard, directeur;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Zoé Ouellet, appuyée de Marie-Hélène Bélisle, il est résolu de:

Approuver le protocole d'urgence de l'école présenté par le directeur.

6 i) Plan de lutte à la violence et à l'intimidation

046 - CÉ
20200930-10

PRÉAMBULE : Mme Chatillon présente au CÉ le plan de lutte contre la violence

et l'intimidation élaboré par le comité violence, intimidation et radicalisation (VIR) composé de Mme Lisa Chatillon, directrice adjointe, de Mme Christine Séguin, psychoéducatrice ainsi que de Mme Ariane Huard-Fleury, technicienne en éducation spécialisée. Le plan tient compte des valeurs prévues dans le projet éducatif de l'école, soit augmenter le sentiment de sécurité et diminuer toute forme de violence et d'intimidation. Le questionnaire SÉVI sera présenté à l'ensemble des élèves afin d'avoir un aperçu de leur sentiment de sécurité. La direction s'engage à offrir les outils et la formation nécessaires aux membres du personnel afin de permettre à ceux-ci d'intervenir de façon appropriée auprès des jeunes, tant les victimes que les agresseurs, et ce, le plus adéquatement et le plus rapidement possible. La direction et les membres du personnel concernées s'assureront par la suite d'un suivi (**protocole 2-1-1**) auprès des agresseurs et des victimes. On prévoit augmenter la présence de TES dans les couloirs de l'école afin d'instaurer un sentiment de sécurité dans le but d'amener les élèves à dénoncer tout acte de violence ou de représailles envers un autre élève.

M. Serge Lafortune félicite madame Chatillon pour le plan de lutte contre la violence et l'intimidation et déclare que nous sommes la seule école, à sa connaissance, qui s'autorise à identifier les types d'incidents.

Madame Janie Tremblay désire savoir si le questionnaire SÉVI va être également distribué aux élèves des classes spécialisées cette année. Madame Chatillon confirme qu'elle travaille sur le dossier afin de distribuer un questionnaire qui rejoint davantage un plus large éventail de personnes.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit approuver le plan de lutte contre la violence et l'intimidation et son actualisation proposée par le directeur de l'école conformément à l'article 75. 1 de la **Loi sur l'instruction publique** ;

CONSIDÉRANT la présentation du plan par le directeur de l'école aux membres du conseil,



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Axelle Santerre, appuyée par Sylvie De La Chevrotière il est résolu à 21h00 :

D'APPROUVER le plan de lutte contre la violence et l'intimidation proposée par le directeur.

D'APPROUVER le feuillet explicatif devant être transmis aux parents ;

DE MANDATER monsieur Pierre Ménard, directeur, pour diffuser les documents approuvés aux élèves et aux parents selon les moyens qu'il juge les plus appropriés.

7 Les rapports et mots des représentants

7 a) Mot des représentants de la communauté

Proposition d'étendre la rencontre de 15 minutes supplémentaires. Proposée par Marie-Hélène Bélisle, appuyé par Donald Beaulieu.

Rachel Larocque, de la maison communautaire Daniel Johnson, mentionne la difficulté qu'ils ont de créer des groupes bulles avec les adolescents. Ils sont présentement en attente de consignes de la part de la Santé publique avant de lancer les activités prévues pour le mois d'octobre.

M. Serge Lafortune demande si nous maintenons les futures activités parascolaires puisque nous sommes maintenant en zone orange. M. Pierre Ménard nous explique que les élèves ont la possibilité d'être à l'intérieur de deux bulles supplémentaires, donc il est possible de conserver les activités parascolaires prévues.

7 b) Mot de la représentante au comité EHDAA

M. Ménard a proposé madame Marie-Hélène Arès comme représentante au comité EHDAA. En attente d'une réponse.

M. Gauthier mentionne qu'une première rencontre a eu lieu le 22 septembre dernier. La réunion a eu pour but d'élire les cinq parents qui seront représentants au CA du CSSPO.

7 c) Rapport du directeur

Le 30 septembre a eu lieu la déclaration de la clientèle. Il y a 1611 élèves, soit plus de 150 que l'année dernière.

Le 8 octobre prochain se tiendra le gala d'excellence de Force Avenir. Nous avons deux nominations au gala, soit Mathis Larochelle nommé à titre d'élève engagé, et la radio étudiante nommée à titre de projet engagé.

7 d) Mot des représentants du conseil des élèves

Zoé Ouellet mentionne que les portes d'entrée posent problème pendant les pauses et sur l'heure du dîner. Une congestion se forme et les élèves ne respectent pas la distanciation sociale. Elle demande s'il est possible d'ajouter des accès à certaines portes dans le but d'éviter la congestion. Monsieur Ménard explique que cela peut être difficile étant donné le besoin d'avoir un membre du personnel à chaque porte avec les désinfectants.

Axelle Santerre ajoute qu'à l'intérieur des classes, les élèves ne respectent pas les bulles sur l'heure du dîner. Certains élèves changent de local afin de manger avec leurs amis.

8- Affaires nouvelles

9-

Levée de la séance

046 - CÉ
20200930-
11

L'ordre du jour étant épuisé

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Zoé Ouellet , appuyée par Axelle Santerre, il est résolu à l'unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21h40.

Adopté le

, président

Monsieur Pierre Ménard, directeur

Date

ANNEXE I

FEUILLE DE PRÉSENCE 2020-2021

Conseil d'établissement du mercredi 30 septembre 2020

NOM	STATUT	SIGNATURE
GAUTHIER, Alain	parent	
BÉLISLE, Marie-Hélène	parent	
DUBÉ, Mélanie	parent	
HARVEY, Frédéric	parent	
ROBERT, Josée	parent	
MUDUUNI, Melissa	parent	
ARÈS, Marie-Hélène	parent	
HUBERT, Stéphane	parent (substitut)	
ROUTHIER-T., Charles	enseignant	
JACQUES, Karine	enseignante	
BEAULIEU, Donald	enseignante	
TREMBLAY, Janie	enseignante	
LAFRANCE, Alexandre	enseignant (substitut)	
OUELLETT, Zoé	élève 5 ^e secondaire	
SANTERRE, Axelle	élève 4 ^e secondaire	
DESROSIERS, Monia	soutien	
DE LA CHEVROTIÈRE, Sylvie	professionnel	
COCHRANE, Sarah	professionnel (substitut)	
	membre de la communauté	
	membre de la communauté	
MÉNARD, Pierre	Directeur	

INVITES

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

ANNEXE II